

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élections et référendums Question écrite n° 93233

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur la répartition des conseillers consulaires dans les circonscriptions. En effet, le nombre de conseillers consulaires depuis la réforme de 2013 dépend des distances et de l'éloignement géographique. Certaines circonscriptions connaissent une forte concentration des communautés françaises et le travail des conseillers consulaires est considérable. C'est le cas par exemple de Londres où il y a seulement 8 conseillers consulaires pour une population française très dense (plus de 120 000 personnes inscrites au registre des Français de l'étranger, la population totale étant estimée aux alentours de 300 000). Cela crée une charge de travail importante pour ces conseillers consulaires qui sont très sollicités. Il aimerait savoir s'il est envisagé à l'avenir de revoir la répartition du nombre des conseillers consulaires en fonction de la densité des communautés françaises. En outre, il souhaite savoir si le terme de « délégué consulaire » pouvait être remplacé par celui de « grand électeur » pour éviter les confusions, la fonction de délégué n'étant en pratique réduite uniquement à ce vote selon les textes en vigueur.

Données clés

Auteur: M. Christophe Premat

Circonscription : Français établis hors de France (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 93233 Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger **Ministère attributaire :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 février 2016, page 1404

Question retirée le : 10 mai 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)